

Lettre aux amis de Saint Amon

27 août 2021



Saint Amon par le graveur Jacques Callot (1592-1635).

Chers amis,

Voici la 27^{ème} lettre aux amis de saint Amon.

Vous y trouverez deux compléments d'informations concernant la « sandale » de saint Amon et un document des archives de l'évêché sur les reliques de Corcieux.

Je vous espère tous en bonne santé et restez sous la protection de saint Amon notre bon évêque. Bien fraternellement à vous tous.

Jean-Claude L'Huillier

La « sandale » de saint Amon au trésor de Toul. Son parcours durant les évènements révolutionnaires.

Nous avons connaissance de son parcours par trois sources, premièrement celle de notre cher Abbé Demange, deuxièmement celle des archives de l'évêché 50 JI 472, troisièmement un article de Pierre Marot paru dans le Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain de 1927.

En attendant d'avoir les documents originaux qui sont aux Archives Départementales de Meurthe et Moselle, je voudrais vous faire bénéficier des connaissances actuelles.

En 1790, les chanoines de la cathédrale saint Etienne de Toul, dans la prévision des profanations qui ne devaient pas tarder à avoir lieu, se partagèrent une partie des reliques de la cathédrale, et d'après le procès-verbal dressé à cet effet, nous voyons que les ossements principaux de Saint Amon sont retirés d'une chasse où ils étaient renfermés avec des reliques d'autres évêque de Toul. Nous ne retiendrons que ce qui concerne les sandales de saint Amon.

« ¹Le 11 juillet 1790 les chanoines pressentant les malheurs qui menaçaient l'église et craignaient de perdre leur trésor de reliques, voulurent le sauver, en se le partageant, et députèrent trois d'entre eux pour faire ce partage. On confia à M. de Jumilly²: un fragment d'os et des parcelles du cilice, des vêtements et des sandales.

Le 17 septembre de la même année, le sarcophage fut rouvert avec l'autorisation du chapitre. C'est probablement à ce moment que l'église de Praye reçut un fragment des sandales de Saint Amon par l'entremise de M. Jumilly.

Voici le Procès-verbal de donation des reliques des Saints évêques de Toul à Messieurs les chanoines de l'église cathédrale, en date du 11 juillet 1790 Par Messieurs de Saint Beaussant, Ducrot et Pallas pour ce délégués. (Extrait du cabinet de M. Dufresne conseiller de préfecture à Metz)

¹ Tiré du manuscrit Demange pages 8528 et suivantes.

² Ecrit Jumillac dans le manuscrit Demange mais on parle plutôt de « de Jumilly » alors vicaire général au diocèse. Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2ème évêque de Toul.

Cejourd'hui onze juillet mil sept cent quatre-vingt-dix en vertu d'un acte capitulaire en date du neuf du présent mois, par lequel le chapitre ayant égard à la demande de plusieurs de Messieurs tendant à ce qu'il leur soit accordé des reliques du trésor de notre église, ordonne qu'il leur en soit délivré et a commis à cet effet Messieurs de Saint Beaussant, chanoine archidiacre et maître de fabrique, Ducrot chanoine et trésorier, et Pallas³, chanoine aumônier de cette église en conséquence :

Nous commissaires désignés avons fait ouvrir devant nous la châsse contenant les reliques de plusieurs Saints évêques de Toul ainsi que celle de Sainte Aprône et après avoir reconnu les sceaux sains et entiers nous en avons tiré:

- 1. Plusieurs esquilles de l'omoplate de Saint Mansuy 1^{er} évêque de Toul
- 2. Les os des vertèbres de Saint Gérard, ainsi que les os de son bras, de ses doigts et de ses côtes.
- 3. Plusieurs esquilles des os de Saint Amon, ainsi que des lambeaux de son cilice et de ses sandales.

Suit la liste des 13 personnes qui ont bénéficié de la responsabilité des reliques : M. d'Hammonville, chanoine et archidiacre de Port, M. de Saint Beaussant chanoine, archidiacre de Vittel et vicaire général, M. de Montal chanoine, archidiacre de Ligny, M. Ducrot, chanoine trésorier, M. Pallas chanoine aumônier, M. Sirejean chanoine, M. d'Heudicourt chanoine, M. de Jumilly chanoine, M. de Manessi chanoine, M. Barthelemy chanoine, M. Gauthier⁴ chanoine, M. Cæsar, vicaire de notre église, M. Aubri⁵, vicaire de notre église.

On confia particulièrement à M. de Jumilly entre autres « une fracture d'os, un peu des vêtements de Saint Amon, de son cilice et de ses sandales.

On confia particulièrement à M. Gauthier entre autres « De Saint Amon le gros os de la cuisse, deux os des bras, le gros os de la hanche, des lambeaux de ses habits, de ses sandales, de son cilice »

Le document se termine par :

« En foi de quoi avons signé ce présent procès-verbal à Toul les jours et ans susdits et y avons fait apposer le sceau de notre chapitre.

Thierry de Saint Beaussant chanoine et vicaire général.

Ducrot chanoine trésorier.

Pallas chanoine aumônier⁶

Monseigneur Etienne François Xavier de Champorcin, le dernier évêque de Toul, fit procéder à la rédaction des authentiques comme il est signalé ci-dessus :

« ⁷Commission de Mgr. de Champorcin, évêque de Toul. À M. Voyart⁸, curé de Praye, pour la translation de Reliques des Saints Gérard et Amon, évêques de Toul.

28 octobre 1790. »

³ Charles PALLAS. RO: né le 3 mai 1735. Ex chanoine de Toul. Retiré à Toul

⁴ Joseph Antoine GAUTHIER. RO: né le 28 janvier 1753. 1er pluviose An XI: curé à Colombey-les-Belles. Mort le 14 janvier 1814. Ou Pierre GAUTHIER. RO: né le 26 février 1747. Retiré à Toul.

⁵ Joseph AUBRY. RO: né le 31 juillet 1758, dernière nomination: curé de St Gengoult à Toul (Martin III, p. 218). Mort le 27 juillet 1827. Constantin : chapelain de la Cathédrale de Toul en 1791, élu curé de la Cathédrale.

⁶ Le sceau sur cire rouge représente en relief la croix du chapitre anobli, sous une couronne, et on lit autour : « sigillum Tullensis. »

⁷ Manuscrit Demange (8634)

⁸ Voyart est aussi écrit Voïart ou Voiart qui sont les orthographes de la signature du curé de Sion et de Praye jusqu'en 1791. Ensuite il n'apparait plus dans les registres, il est remplacé par un administrateur, ce qui prouve qu'il n'est plus à ce poste. Néanmoins, il n'est pas mort puisqu'il écrit depuis Chaumont le 1er septembre 1812. Nous ne connaissons ni son prénom ni sa date de décès.

Papier oblong, mesurant 0,25 sur 0,20. Entête imprimé avec les armes du prélat, sceau plaqué aux mêmes armes, à l'angle inférieur gauche. La pièce suivante, N°2, commence au bas du recto et remplit le verso de la même feuille.

†

Etienne François Xavier, par la grâce de Dieu, et l'autorité du S. Siège apostolique, évêque comte de Toul, prince su S. Empire, au Sieur Voyart, curé de Praye, salut et bénédiction en N.S.

Nous vous commettons par ces présentes, pour faire en présence de deux témoins digne de foi, l'ouverture d'une boite contenant des reliques de Saint Gérard et de la sandale de Saint Amon, évêque de Toul, et la translation d'icelles dans un reliquaire propre et décent préparé à cet effet ; desquelles ouverture et translation dresserez procès-verbal qui sera signé de vous et de vos deux témoins et scellé de votre cachet ; permettons ensuite l'exposition des dites reliques à la vénération des fidèles.

Donné à Toul sous le seing de notre vicaire général le vingt-huit octobre mil sept cent quatre-vingt-dix.

† Place du sceau

de Jumilly vicaire général Par Monseigneur Guillaume

Après les évènements révolutionnaires, nous possédons la copie du deuxième document important :

Reconnaissance des Reliques susdites par Benoît Costaz. Nancy 20 septembre 1812

Sceau ovale sur cire rouge aux armes du prélat. À l'angle inférieur gauche du verso

Benoît Costaz, nommé à l'évêché de Nancy, administrateur épiscopal du diocèse, baron de l'empire, à tous ceux qui ces présentes verront, salut en N.S.

La commission dont il est parlé dans l'ordonnance épiscopale d'une part n'ayant pas été remplie, par suite des circonstances orageuses qui sont survenues à l'époque où elle fut rendue et la boite dont il est parlé, nous ayant été fut rendue et la boite dont il est parlé nous ayant été remise, cejourd'hui bien scellée et fermée, nous en avons en avons reconnu les sceaux qui étaient parfaitement bien conservés et véritablement ceux qui étaient propres à M. de Jumilly, vicaire général de l'ancien diocèse de Toul. Les ayant rompus, nous avons ouvert boite et nous avons trouvé un petit ossement détaché d'une vertèbre, et un petit morceau triangulaire de cuir avec une attestation de M. Pallas, ancien chanoine de la cathédrale de Toul, portant que l'os était une partie du (sic) vertèbre de Saint Gérard, et le cuir, un morceau de la sandale (8635) de Saint Amon l'un et l'autre évêques de Toul.

Comme le dit M. Pallas, fut un des trois chanoines de la dite Église de Toul entre les mains desquels le chapitre de Toul avait remis dans ces circonstances les saintes Reliques qui étaient conservées et vénérées dans l'Église cathédrale de Toul, avec le pouvoir d'en faire la distribution aux églises et personnes qui en demanderaient, que celles de Saint Gérard et de Saint Amon étaient de ce nombre, et que M. Pallas était un personnage vénéré et incapable de tromper, surtout en pareille matière, nous ne doutons nullement que les reliques que nous venons de décrire ne soient vraiment de ces deux Saints évêques et en conséquence nous permettons par les présentes de les exposer à la vénération publique dans l'église de Praye, diocèse de Nancy, à laquelle M. de Jumilly en avait fait don.

Donné à Nancy sous notre seing et notre sceau, le 20 septembre 1812.

† B. Costaz évêque nommé de Nancy, administrateur épiscopal du diocèse Place du sceau.

Un troisième document important provient de l'ancien curé de Sion et Praye.

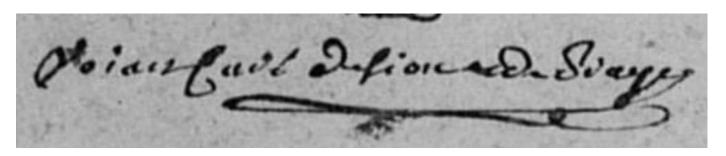
Attestation de M. Voïart, ancien curé de Praye en renvoyant les reliques susdites. 1 er septembre 1812.

Feuillet papier in°, sans sceau, timbre impérial.

J'ai l'honneur de certifier à Monseigneur l'évêque de Nancy et à quiconque il peut appartenir, que la petite boite de sapin de couleur violette cy-jointe qui doit contenir les reliques de Saint Gérard et de Saint Amon, évêques de Toul, est celle que Monsieur de Jumilly alors vicaire général du diocèse de Toul, me fit remettre par l'ancien curé de Chaölley (Chaouilley), qu'elle est restée intacte sans avoir été ouverte, que les scellés qui l'environnent et le cachet sont identiquement ceux que ledit Monsieur de Jumilly y a apposés et qui ont été fidèlement conservés, en foi de quoi je me suis soussigné.

À Chaumont Haute-Marne le premier septembre 1812.

Voïart ancien curé de Sion et de Praye.



Signature de l'Abbé Voiart Curé de Sion et de Praye. AD54 5 Mi 496/R 3

| 111. Attestation de 16! Voiant, annien euré de Praye en remogrant les Religies suivites 1: 7 bre 1812. |
|--|
| Femillet, papier in 4: : sans scean : timbre impérial. |
| J'ai l'houneur se certifier à Monseigneur l'brêque se Nanny et à quirongue il peut apparteur, que la pebbe " boête se rapin se coulour violette cy jointe qui soit conte |
| nir les Belignes de d'égérard et de d'Amon, breques non |
| Diocèse de Coul me fit remettre par l'ancien buré de Chadley |

Le quatrième et dernier document concerne la translation des reliques dans un buste reliquaire :

Procès-verbal de translation des Reliques susdites de la boite de sapin dans un buste reliquaire. Praye 6 mai 1813.

Double feuillet in-4°, papier fort teinté bleu ; à la marge inférieure gauche, empreinte sur cire rouge d'un cachet ovale portant les initiales M. B entrelacées ; a été apposé à contre-sens, c'est-à-dire le haut en bas.

Ce jourd'hui, six mai mil huit cent treize, nous soussignés commissaires nommés par l'ordonnance épiscopale inclue dans le reliquaire, en date du vingt septembre mil huit cent douze : les sieurs Charles L'Huillier, président de la fabrique, Jean Carel l'ainé, Jean Marchal et Jean-François Jeandel, tous trois fabriciens présents et témoins ; avons extrait de sa boite sous le sceau épiscopal pleinement conforme à celui apposé à la susdite ordonnance, la Relique qui est une partie du vertèbre de Saint Gérard, évêque de Toul, et de plus une partie de la sandale de Saint Amon, évêque de Toul ; et avons placé ces reliques dans un reliquaire ayant la forme d'un buste de Saint Gérard, fermé par derrière par une petite porte sur laquelle nous avons apposé notre sceau semblable en tout à celui également au bas des présentes.

Fait dans l'église paroissiale de Praye, les jour, mois et an susdits, et signé de nous, ainsi que des témoins, de même que le double du présent acte déposé dans les papiers de la fabrique.

Bretonache⁹, prêtre desservant Diarville, Thouvenin¹⁰, prêtre desservant Gugney, Vaultrin¹¹, desservant Praye, G. Baraban¹², prêtre desservant Saint Firmin, C. L'Huillier, J.F. Jeandel, J. Carel, J. Marchal.

| Training. | |
|--|----|
| askert to a brite sous to seem spitespal plinament suffere | ľ |
| 1 Marie States | 5 |
| The grant of the state of the s | 1 |
| plus une parke se la sansale se d'hum, busque anni se | ŀ |
| Soul; et avous place ces Belignes Jane un Deligner ayens | ı |
| le forme d'an Bush to U. Gerard, forme par mine par me | Ž. |
| petite porte sur laquelle nous soons appose notre essen sente | Ħ |
| He ser bout is color également en bas des présentes. | 1 |
| Fact range l'esless paroniel an De 1 | |
| Fact rans l'église paroissisle so Praye, les jour mais | 1 |
| stan entito, et signe to noire ainer que tes limones, to | |
| mens que le double des présent acte rigines dans les papiers | ł |
| 30 la fabrique. | 1 |
| Bretonache, pretre Desservant Diarville Thomsening | ı |
| pretre Tosservant Gugney - Vaultrin, Tosservant Drays | 1 |
| 6. Daraban, pretre test of Firmin _ 6. Lhullier | 1 |
| J. F. Jesewel J. Barel J. Marchel | 9 |
| W. | |

50 JI 472 (AD 54)

⁹ Jean Claude BRETONEICHE. RO : né le 16 mars 1737 à Diarville. Curé de Diarville le 1^{er} Pluviose An XI. Mort le 31 mai 1829 à Diarville.

¹⁰ Jean François THOUVENIN. RO. Né le 14 juillet 1767. 19 décembre 1819 : curé à Gugney. A quitté le diocèse le 1^{er} novembre 1825 pour St Dié.

¹¹ Charles VAUTRIN. RO. Né le 20 juin 1757. 1^{er} germinal an XI : curé à Praye-s-V. Dessert en même temps Chaouilley. A quitté le diocèse : « vagué ».

¹² Charles Joseph BARABAN. RO: né le 19 novembre 1754. Ordonné en septembre 1778. Curé de St Firmin le 1^{er} Pluviose An XI, mort à St Firmin le 2 avril 1833. Constantin: Curé de St Firmin. Martin III: 76, 92 note 6, 118, 388, 389 note 1. Œuvre: Le Bon Catholique, 1791, 1796.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2ème évêque de Toul.

La destruction des reliques de Gérardmer et de Corcieux

Voici le contenu d'une lettre du Chanoine A. Birckel, doyen de Corcieux¹³, datée de 1^{er} mai 1951, adressée à Monseigneur Lallier évêque de Nancy et de Toul. Elle confirme la destruction des reliques de Corcieux

À Monseigneur Lallier

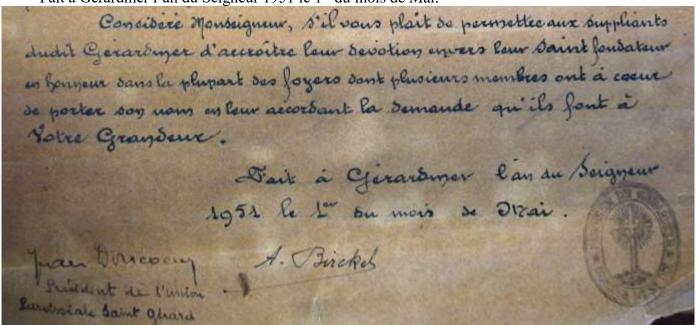
Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Évêque de Nancy et de Toul ; Monsieur le Chanoine Birckel, Curé Doyen uni aux paroissiens de Gérardmer en Vosges Diocèse de Saint Dié sollicite de votre Grandeur l'insigne honneur de posséder à nouveau une parcelle des reliques de son Saint Patron¹⁴ titulaire dont se célèbre en ce jour, trois mai 1951, le neuvième centenaire de la canonisation et de la translation de ses reliques par Notre Saint Père Léon IX^{ème}, vénéré successeur sur le siège épiscopal de Toul.

Considérant que par la venue du Saint Ermite Bilon, lequel, frappé par les vertus et les miracles de Saint Gérard, s'établit en un lieu appelé Longe-Mer et fut ainsi le fondateur religieux de leur humble village devenu depuis la Perle des Vosges « Perle saccagée dans un écrin brisé ».

Considérant la perte irréparable causée par la disparition des reliques de leur Saint Fondateur tant dans leur église mère, Corcieux, incendiée en 1944, qui l'avait obtenu par délibération de l'Insigne Chapitre de la Cathédrale de Toul le mercredy 17 septembre 1718 avec la permission de Monseigneur de Camilly. alors Évêque de Toul, que dans leur église paroissiale, elle aussi incendiée le 22 juin 1940 où ils vénéraient l'insigne relique à eux concédée à la requête de Monseigneur Alphonse Gilbert par Louis Augustin Marmottin Évêque de Saint-Dié, en l'an de grâce 1932 le 6 du mois d'avril à l'occasion des fêtes du deuxième centenaire de la Consécration de leur église par Monseigneur Scipion Jérôme Bégon, Évêque de Toul.

Considéré Monseigneur, s'il vous plait de permettre aux suppliants dudit Gérardmer d'accroître leur dévotion envers leur Saint fondateur en honneur dans la plupart des foyers dont plusieurs membres ont eu à cœur de porter son nom en leur accordant la demande qu'ils font à Votre Grandeur.

Fait à Gérardmer l'an du Seigneur 1951 le 1er du mois de Mai.



50 JI 472 (AD 54)

¹³ À cette époque le doyenné était à Corcieux et la paroisse de Gérardmer en faisait partie.

¹⁴ Il s'agit de saint Gérard

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Recherches sur les premiers successeurs de St Mansuy. Manuscrit de l'Abbé Demange. (CELT 996.17)

(8638)

Reliques de la paroisse de Saulxerotte¹⁵.

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, et le second de la République française, le douze juin une heure de relevée; Nous les membres composant le Conseil général de la Commune de Sauxerotte réunis au lieu ordinaire de leur séance. Séance public tenant, à l'effet de rédiger procès verbal du don précieux qui vient de nous être fait par la protection du Citoyen Prugneaux du Moutrot procureur Sindic du District de Toul ; du Chef de St Amon renfermé dans un Bist (Buste) en bois déposé dans le trésor de la ci-devant abays de St Mansuit de Toul; en conséquence de la lettre ecrit par le citoyen Jean Baptiste Cossin curé dudit Sauxerotte au susdit citoyen Prugneaux en demande dudit Chef, et celle en réponse faite par le dit prugneaux portant qu'il nous est accordé, et de suite la délivrance nous en a été faite de la manière suivante, savoir, le citoyen (8639) Cossin curé dudit lieu assité de Nicolas Bery et de Nicolas Alna tous les deux citoyens dudit lieu se sont rendus à Toul pour recevoir ce don le dix dudit mois, le citoyen Curé s'étant présenté aux administrateurs du dit district, qui à l'instant à été accompagnié du vis-president jusqu'à la susditte abays lequel lui en a fait en bonne et due forme la délivrance, d'après une délibération verbal de tous les membres dudit District, sur la pétition du citoyen Prugneaux, la délivrance ainsi faite, les Citoyens Cossin, Béry et Alna ont été obligé de cejourner à Toul, et le Lendemain onze du courant mois avant leurs départ ont été assisté des citoyens Joseph Maton, Nicolas François Nicolas Rouyer le jeune Bucheron, Nicolas Gérardin, Joseph Mirguet, Joseph Rouyer et Nicolas Simonet le fils du jeune Simonet ces deux derniers garçon tous citovens dudit Sauxerotte, lesquels se sont rendus au dit Toul à cette effet, et tous les citoyens denommé au présent se sont rendus accompagnant le St jusqu'à Colombey incognito, de là, les citoyens Bery et Simonet se sont rendus incontinent audit lieu de Sauxerotte pour avertir tous les citoyens du même lieu de cette heureuse arrivée ; et à l'instant l'on s'est réunis à l'église paroissal du même lieu par le mynistère du citoyen Husson 16 curé de Rémoville, après quoy l'on a partie processionnellement pour aller recevoir le précieux don sur les confins du finage, la procession étant arrivée au paquis dit Val-le-prêtre, et un instant après, les St.reliques arrivent que l'on a placé tout incontinent sous le dais, pendent lequel tems le citoyen curé de Sauxerotte fit un discourt touchant au peuple; la procession ayant repris sa (8640) marche pour le retour, arrivée audit lieu continua sa marche dans toutes les Rues du même lieu laquelle étant arrivée et rentrée à L'Eglise et après avoir déposé le St sur le Maître Autel, l'on a remercié l'Etre Suprême par le chant du Te Deum et immédiatement après les 1 ère Vêpres d'un pontif, et le lendemain 12^e du même mois, l'on a célébré une fête solennel à l'honneur de St Amon ou il s'y est rassemblé une si grande influence de monde des deux sexes que l'on à été obligé d'édiffier une autel au centre du vilage pour y célébrer les St Mystères. Cette fête a été accompagnée des cérémonies suivente savoir, le matin les Laudes, à dix heures la procession où l'on a porté les St. Reliques dans toutes les Rues dudit lieu et Ensuite ont été déposée sur l'autel ou le citoyen curé a célébré la Ste Messe assisté du citoyen houillon curé de Crépey diacre et le citoyen Loué curé de Fécocourt sousdiacre, ou il y avait aussy accolite et chantre, et a l'offertoire le sermont prononcé par le citoyen husson curé de removille 17 qui a été applodit de tous les assistans, les St. Reliques ont ainsy resté déposée de Vêpres et immédiatement avant ont été reconduittes processionnellement à l'église paroissiale dudit lieu, ou étant arrivés l'on y a chenté les Vêpres avec la bénédiction ; les St. Reliques ainsy déposée dans l'église dudit lieu pour y rester à perpétuité à la vénération des peuples ; et pendant toute

¹⁵ Orthographe respectée d'après le manuscrit de l'Abbé Demange.

¹⁶ Nicolas HUSSON. RO: né le 22 février 1729. 1^{er} pluviôse an XI: Puxe-Laloeuf. Très tremblant et très infirme. Décédé le 17 février 1806 à Puxe. BDN Dictionnaire des prêtres du diocèse de Nancy et de Toul.

¹⁷ NDT : Commune des Vosges

les cérémonies stipulée au présent las gardes nationales du même lieu ont été continuellement sous les armes ainsy que les vétérens avec les piques ; pour ce quoi (8641) du tout il à été rédigé le présent procel verbal les heures jours et ans avant dits que nous avons signés ainsy que le plus grand nombres des citoyens y dénommés lecture faite ./.

Minimult

Splicker

No Lourent main

Mater Louge of Presing lean pruchome

Colling of No pering lean pruchome

Colling of No pering lean pruchome

Clause mater Nouyer Sean manyat Abonet Rouger

Mater Chimouet nicolas movies

Joseph Bont of Minorial

Joseph Bont of Minorial

D. Toursaunt pro Seph floot Noiry

Micofa moci

A. Mater Claude movies

Crouyer

Seanbair oneses

Crouyer

Seanbair oneses

(8642)

¹⁹Cejourd'hui six octobre, 1'an 1793, 1'an 2^{ème} de la République une et indivisible, à Saulxerotte, une heure de relevée.

Nous membres composant le conseil général de la commune du dit lieu, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, séance publique tenante pour délibérer sur les affaires de la dite commune.

Considérant qu'ayant eu l'avantage inappréciable d'obtenir des citoyens administrateurs du district de Toul, le buste de St Amon, où est renfermé son précieux chef, lequel fut transféré de l'abaye de St Mansuy, de Toul, où il était déposé dans l'église paroissiale du dit Saulxerotte, le 12 juin dernier, avec les cérémonies usitées en pareille circonstance, en présence d'une affluence de monde des deux sexes innombrables ; que tous les citoyens du dit Saulxerotte, considérant St Amon, comme un St patron et désidérant l'honorer comme tel ; ils voudraient solenniser une fête patronale en son honneur, le 23 du présent mois, jour de l'échéance de sa fête ordinaire, avec exposition du très St Sacrement dans l'ostensoir avec la bénédiction, le tout accompagné d'indulgences, s'il est possible ; que voulant aussi reconnaître (8643) le jour mémorable où il fut transféré dans leur église, ils désirent aussi avoir une fête solennelle de sa

¹⁸ NDT : N. Mirguet est noté Off P (Officier publique)

¹⁹ Voir la copie de cet acte dans 50JI472 aux AD54 photo 6961. Pièce N°3.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2ème évêque de Toul.

translation, le dit jour 12 juin, et que l'une et l'autre de ces fêtes soient à perpétuité; l'on aurait pu demander que ces fêtes soient transférées aux dimanches les plus prochains de leurs échéances, mais cela devient impossible eu égard à la rareté des prêtres actuellement, qu'il y auroit une grande difficulté d'avoir des confesseurs et prédicateurs à cause de la desserte des paroisses.

Pourquoi et sur toutes ces considérations, nous avons délibéré que l'on se pourvoira incessamment à l'Évêché respectif du département de la Meurthe, à l'effet d'être autorisé à cet effet, et qu'en conséquence une expédition de la présente sera adressée au citoyen Évêque du département, ou, à son absence, à ses grands vicaires qui sont priés d'accorder l'humble demande de la municipalité.

Fait et arrêté par nous les membres composant le conseil général de la commune de Saulxerotte, les heure, jour et mois avant dits.

J. Mirguet, officier. N. Laurent, maire. N. Alna. L. Simonin. N. Gérardin. J. François. Fr. Grosjean Al. Linge. N. Bonnet. J. Laurent. Jean Mangeot. Pierre Dalo. Claude Maton. Louis Thouvenin Jean N. N. Lépargneur. N. Morlon. Jean-Louis Maton. J. Prudhomme. N. Rouyer. Claude Lépargneur. Jo. Bonnet, officier.

(8644) ²⁰Déclaration faite par Nicolas Bery²¹, en qualité de Maître D'Ecolle ensien (sic) de la Paroisse de Sauxerotte, Relative à la manière dont cette paroisse ont obtenue les précieuse Reliques décorées du Buste ou est renfermé le chef de St Amon.

- 1. Monsieur Prugneaux²² du Moutrot²³ en qualité de procureur ou président du ci-devant District de Toul fit savoir à Monsieur Cossin Curé titulaire de Sauxerotte que le buste de St Amon décoré de son chef existoit à l'abays de St Mansuit de Toul et que si Mr le Curé désirait l'avoir qu'il lui feroit délivrer avec plaisir.
- 2. Mais comme cette précieuse nouvelle arriva pendant l'octave de la fête-Dieu il n'étoit pas possible d'aller recevoir ce trésor en conséquence M^r le Curé écrivit à M. Prugneaux pour le prier de nous le conserver ce M^r fit une réponse à M. le Curé très galante consue en ses termes oui oui mon chère Curé je vous le conserveré et vous le délivreré avec tout le plaisir possible.
- 3. L'octave du St Sacrement finie, M^r le Curé partie accompagnié de Bery son Maître d'Ecolle assisté d'un nommé Nicolas Alna pour aller recevoir ce précieux dépot, mais par précaution préliminaire nous passammes par le Moutrot pour s'assurer si M^r Prugneaux étoit au District mais nous le trouvame dans son domicil, lequel ayant apris le sujet de notre voyage; il donna une lettre à M^r le Curé à l'adresse (8645) de son représentant au District qui après en avoir pris la communication nous conduisit à Labays St Mansuit nous le délivra sans aucune résistance après quoi nous partimes le lendemain pour nous rendre audit Sauxerotte. Mais notre surprise fut de voir arriver à Toul quatre fusiliers pour nous scorter (sic) alors on continua la route, étant arrivé au confin du finage l'on vint prosessionnellement recevoir le saint qui fut éxposé sous le dais jusqu'à son arrivée à la paroisse ou étant la proscession continua sa marche dans toutes les rües de la ditte commune.
- 4. Le lendemain fut fété par la Paroisse pour honorer la translation du St ou il sy trouva une si grande influence (sic) de monde que l'on fut obligé dédifier une autel hors de l'église vue qu'elle n'étoit pas sufisante pour contenir le nombre du monde qui sy trouvoit.

²⁰ Voir la copie de cet acte dans 50JI472 aux AD54 photo 6963. Pièce N°4

²¹ NDT : Les fautes d'orthographe sont du régent d'école, instituteur avant 1789.

²² NDT ; La mère de ce Monsieur Prugneaux était de Saulxerotte.

²³ NDT : Village entre Colombey-les-Belles et Toul.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillieric2@yahoo.fr

- 5. La cérémonie commensat par la prosession le St sous le dais dans toutes les rües de la Paroisse, et au retour le St fut déposé sur l'autel où on chanta les Vêpres.
- 6. Le tout s'est ainsi passé en présence et à l'assistance des pasteurs du voisinage qui étoient M^{rs} Eury curé titulaire de Selaincourt M^{rs} Houillion curé titulaire de Crépey. M^{rs} Husson curé de Rémoville qui a prononsé le sermon de la translation avec l'aplodissement (sic) de tous les auditeurs présent, de tout quoy il a été dressé procét verbal du toute sur les Registres du Greffe de la commune par le sous-signé en qualité de greffier.

Laquelle Déclaration je certifie sincère et véritable, vüe que tous les faits y contenue se sont passé sous mes yeux, et lorsque jétoit en fonction de Maitre D'Ecolle dans la dite Paroisse. Faite à Germiny Cejoud'huy huit octobre dix huit cent vingt six./.

Faite à Germiny Cejourd'huy buit octobre dix buit cent vingt. six ./.
N3 ery.

(8646)

Clefcy²⁴ le 12 juillet 1833

Monsieur le Curé,

Vous trouverez ci-joint le témoignage que vous me demandez ; ce n'est pas moi qui ai présidé à la translation de St Amon de la Cathédrale de Toul à Saulxerotte, c'est Mr. Cossin alors curé de cette paroisse, accompagné d'un grand nombre de curés voisins, dont aucun n'a douté de l'authenticité de cette relique exposée publiquement dans la cathédrale de Toul de temps immémorial ; tous ces curés sont morts. Je n'ai figuré dans cette cérémonie que comme prédicateur ; c'est M^r Prugneau de Moutrot²⁵ originaire de Favière aussi bien que moi, alors procureur sindic à Toul qui en a fait présent à M^r Cossin qui est allé la chercher dans (8647) cette ville avec ses principaux paroissiens.

Salut affectueux et respectueux Husson, curé de Clefcy

(8647)

Monsieur le curé,

Je me suis acquité de la commission dont vous avez bien voulu me charger la dernière [fois] que j'ai eu l'honneur de vous voir, relativement au chef de St-Amon. J'ai vu M. Prugneau, il n'a pas voulu me donner l'attestation par écrit, parce que, m'a-t-il dit, il ne voulait pas se mêler d'affaires religieuses ; mais il m'a certifié de vive voix que faisant partie du District, ayant trouvé à Toul le reliquaire qui est à Sauxerotte, il l'a ouvert avec ses confrères, il y a trouvé une Bulle du Pape. Après l'avoir lue, il l'a renfermée dans le Reliquaire qu'on a donné à M. Caussin curé de Sauxerotte à cette époque. Voilà, Monsieur le curé, ce que j'ai pu obtenir de M. Prugneau.

Celui qui a l'honneur d'être avec un profond respect. M. le curé, votre très humble et très obéissant serviteur.

²⁴ NDT : Clefcy est actuellement sur la commune de Ban-sur-Meurthe dans les Vosges.

²⁵ NDT : Hubert Prugneaux né à Favières le 14 décembre 1760 et décédé à Moutrot le 30 juin 1843. Ancien Notaire, fils de Philippe Prugneaux marchand de Favières. Il a eu pour parrain Hubert Thouveno Conseiller du Roy et son procureur en la maîtrise des eaux et forêt de Neufchâteau. Sa mère, Catherine Bérenger (Baranger), était native de Saulxerotte. Cette dernière sans doute apparentée au cultivateur de l'ermitage de Saint-Amon.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2ème évêque de Toul.

(8648) M. le vicaire général, Savez-vous que vos commissions ad Gloria Dei ne sont pas si jolies pour moi que de merveille ? À l'invitation de M. le curé de Favières, je suis allé jeudi, remplir celle de la vérification des reliques de saint Amon et quoi que nous fussions quatre, M. de Favières, Selaincourt et Battigny, nous, mais je surtout, parce que j'ai repassé par Saulxerotte, avons manqué d'être lapidés. On s'est imaginé, ou au moins on a feint de croire que nous venions enlever St-Amon. Le maire et son conseil sont accourus et ont demandé notre commission, ne pouvant l'exhiber, puisqu'elle est verbale, mes trois témoins n'ont pas été plus écoutés que moi. Le sieur curé était absent. Je n'ai pas été peu scandalisé de voir une autorité aussi pondérante que je suis, méconnue. Cependant des paroles douces ont un peu calmé les magistrats, vu que d'ailleurs il voulait profiter de l'occasion pour nous prier de leur changer et curé²⁷ et maître d'école ; sur ce que je leur ai observé qu'il fallait que le vieillard vécut, ils ont assuré qu'il en avait les moyens, il a des propriétés chez eux, entre autres une maison 200 fr. de sa famille et sa pension religieuse.

Venons donc à la relique, certes bien vénérable, n'est pas vénérablement ajustée. Le fait de translation est claire, les deux lettres (8649) ci-jointes l'attestent d'abord, mais il y a de plus dans les papiers municipaux une lettre du maître d'école de M^r Cossin, nommé Bery qui en donne tout le détail, on fit à la translation une fête solennelle, et pour en perpétuer le souvenir, la paroisse vous supplie d'en continuer l'anniversaire le dimanche qui en suivra l'échéance. Cela pourra contribuer à l'édification publique.

Je n'ai pu en constater l'époque, il faut une nouvelle visite pour cela, pour recevoir encore, si vous le jugez nécessaire le témoignage de cinq ou six vieillards, le maire entre autres qui ont assisté à la translation. Ce fait est non seulement incontestable mais incontestablement prouvé.

Mais il s'en faut beaucoup qu'il en soit de même de la relique, et elle est déposée dans une sorte de piédestal, sur lequel repose le buste d'un évêque en chappe et mitre. Ce piédestal a sous le buste une ouverture carrée de 8 pouces environ, à travers peut sans-gêne passer le chef inclus. Le témoignage de M. le curé et des menuisiers pourra constater qu'ils l'ont replacé, comme ils l'ont trouvé, mais qui prouvera que nul autre ni à toucher ? Tout le monde le peut.

Nous avons trouvé un amas de morceaux de Damas, qui donne à penser que les souris en ont réellement fait leur affaire, quelques rouleaux d'étoupes employés sans doute à soutenir les parois du crâne, ce crâne n'est plus entier, mais fracturé peut-être par le mouvement du transport, le chef est enfermé dans un taffetas rouge bien vétusté (?) Il y a dans l'intérieur de cette enveloppe divers fragments (8650) quand on a raccommodé cette espèce de boîte probablement on a enfermé ce chef d'une vieille indienne aussi décente que s'il eût été question de le jeter dans un cercueil, le devant de ce prétendu reliquaire est fermé par un petit verre derrière lequel est une étoffe qui ne permet pas de voir l'intérieur, un petit papier dit qu'il renferme le chef de Saint-Amon, au reste nous n'avons trouvé aucun certificat (?) Qui le confirme mais simplement un petit parchemin qui dit Caput S.Amonis Episcopi Tullensis.

Si vous voulez donc que cette affaire se termine, comme il est nécessaire, vous aurez la complaisance expédiée une commission bien en règle, scellée, signée, contresignée, car il ne faut pas badiner avec ces gens de Saulxerotte. De faire aussi une ordonnance qui prescrive une boîte nouvelle, garnie dans son intérieur d'une étoffe de soi, une nouvelle enveloppe précieuse sera préparée pour le St Chef que cette boîte sera façonnée de manière que des tenons soient ménagés, puis entaillés dans le devant qu'il faut conserver, on n'y tient peut-être plus qu'à la relique, ordonner que l'étoffe qui couvre le verre soit ôtée afin que partie de la relique soit visible, enfin si solidement fermé qu'il ne puisse y rester le moindre accès, pas même aux souris. Nous avons aussi

²⁶ Jacques Etienne Hyacinthe ROBIN. RO. Né le 26 décembre 1806 à Autrey de Jean Robin et Charlotte Robin. Ordonné le 30 décembre 1830. Tonsure : 15 avril 1826. Curé de Battigny : 4 janvier 1831. Directeur des Frères de Sion-Vaudémont : 1838. Curé à Marbache : 26 mai 1843. Curé de Bayon : 14 juillet 1850 (Semaine Religieuse : sa réputation de prêtre zêlé, ardent, ferme dans le devoir lui valut une réception à coup de pierres de la part de 50 femmes, qui ne respectèrent pas mieux M. le Vicairegénéral qui l'accompagnait. Il apporta un très grand soin à l'instruction religieuse, et fut aussi à l'origine de la création d'une école libre de filles.). Chanoine honoraire : 19 mars 1878. Chanoine prébendé et admis à la Maison de Retraite de Bon-Secours : 15 novembre 1879. Démissionnaire de la Prébende : 19 novembre 1888. Décédé le 21 octobre 1892. (Semaine Religieuse : sa vie à la Collégiale a été celle d'un anachorète ; son temps se consumait tout entier en exercices de piété.) BDN Dictionnaire des prêtres du diocèse de Nancy et de Toul.

²⁷ François Benoît MOINE. RO: né le 11 juillet 1754. Ex dominicain de Toul. 1^{er} germinal an XI: curé à Verdenal. 1er fructidor an XIII (19 août 1805): curé à Saulxerotte. Démissionne: 1er septembre 1836. Décédé le 17 janvier 1837. BDN Dictionnaire des prêtres du diocèse de Nancy et de Toul.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2ème évêque de Toul.

remarqué une main faisant reliquaire²⁸, lequel contient du coton sur lequel repose au hasard trois parcelles d'ossements. Y a-t-il authentique, rien ne le fait soupçonner. Vous aurez encore la bonté d'ordonner qu'auparavant de clore le reliquaire du chef, (8651) celui-ci sera visité, et dans le cas de non-authenticité on extraira quelque part celle du chef pour les déposer dans la main. (Quand part-on pour Rozières [?])

J'ai l'honneur de vous renouveler l'assurance de mon profond respect.

Le 5 juillet Dourches²⁹ délé[gué]

(8652)

Monseigneur³⁰,

D'après vos ordres, nous nous sommes livrés à un examen consciencieux des pièces envoyées par M^r Petit, curé de Favières relatives à la relique dite de St Amon existant dans l'église de Saucerotte, et nous avons l'honneur de vous présenter le résultat de notre travail.

Le dossier renferme dix pièces. La 1ère est un mémoire de M^r Petit curé de Favières. La 2ème la mention d'un procès-verbal qui n'existe plus, mais qui fut dressé en 1793 à l'époque de la translation de la relique de l'abbaye de Saint Mansuy à l'église de Saucerotte. La 3ème est une délibération du conseil municipal de Saucerotte de la même époque et par laquelle les autorités demandent au <u>citoyen-évêque</u> de la Meurthe l'établissement dans la paroisse, de deux fêtes commémoratives de cette translation ; la 4ème est une déclaration du nommé Béry datée de 1826 dans laquelle le dit Béry témoin oculaire et acteur raconte la dite translation qu'il a suivie dans toutes ses phases. La 5ème est une déclaration de témoins encore vivants et qui assistèrent à la translation. La 6ème une description du (8653) Reliquaire dit de St Amon placé dans l'église de Saucerotte. La 7ème la description et le fac simile parfait d'une légende trouvée dans l'intérieur du reliquaire. La 8ème une autre légende bien plus ancienne trouvée sous les reliques. La 9ème la description des étoffes qui enveloppent immédiatement les reliques. La dixième pièce enfin est le procès-verbal du médecin qui a examiné attentivement les diverses reliques renfermées dans le reliquaire. Venons maintenant au fond de l'affaire.

Dans l'église de Saucerotte près Favières est exposé un reliquaire en forme de buste représentant un évêque en habits pontificaux. Dans le socle sur lequel est fixé le buste sont renfermées des reliques entre autres une tête que l'on dit être un le chef de St Amon, $2^{\grave{e}me}$ évêque de Toul. Ce buste et ces reliques d'après l'opinion ou plutôt la conviction des habitants se trouvent à l'église depuis l'année 1793 et y ont été apportées de l'église de l'abbaye de St Mansuy de Toul. Personne dans la paroisse ne doute que les reliques ne soit de St Amon ; mais comme dans la visite des susdites reliques faites le 11 janvier 1854, d'après une commission spéciale de l'évêché, par M^r Petit curé de Favières, aucun authentique n'a été trouvé ; on désireroit que votre Grandeur, en l'absence de cette pièce, portât, d'après les raisons qui vont être déduites cy-après, un jugement d'authenticité sur les dites Reliques.

Ce jugement, ce nous semble, peut-être porté par vous, Monseigneur, si l'on peut avoir la certitude morale que la relique exposée dans l'église de Sauxerotte est la même que celle exposée avant la Révolution dans l'église de l'abbaye de St Mansuy de Toul et attribuée à St Amon. Or (8654) d'après les pièces que nous avons lues attentivement, cette certitude est acquise. Nous pouvons remonter jusqu'en 1793 époque de la translation de la relique de Toul à Sauxerotte, en partant de l'époque actuelle ; et de 1793 remonter encore au temps où la relique recevait les hommages des fidèles de l'abbaye de Saint Mansuy ; d'où nous conclurons bientôt qu'elle étoit réellement de St Amon, et dans tout ce temps nous avons des preuves suffisantes que la relique est intègre.

Et d'abord, dans les 60 ans qui se sont écoulés depuis que Sauxerotte possède ce reliquaire et la relique qu'il renferme, tout indique qu'aucune interpolation a eu lieu. La relique a toujours été placée dans un lieu de l'église exposé aux regards du public, à une distance du sol qui la mettait hors d'atteinte. Elle a toujours été fermée et scellée, et on n'a jamais aperçu le moindre bris dans le reliquaire. Dans ce long espace de temps et même dans les plus mauvais jours de la Révolution, la paroisse de Sauxerotte a eu une succession non interrompue de curés, qui ont dû veiller et qui ont veillé en effet au précieux dépôt en question. Et à défaut de

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

²⁸ NDT : Il s'agit du bras reliquaire qui est entreposé à la Mairie de Saulxerotte et dont nous avons parlé dans la Lettre N° 22 de mars 2021.

²⁹ Elophe DOURCHES. RO: né le 23 décembre 1763 à Lagney. Ordonné le 16 février 1790.

Vicaire à Uruffe et Gibaumeix. Déporté pour refus de serment : 12 août 1792. Rentré en France en 1802. Curé de Gibaumeix : 31 février 1803. Curé de Colombey : 1er juin 1814. Chanoine titulaire : 9 novembre 1837. Mort le 8 mai 1840. BDN Dictionnaire des prêtres du diocèse de Nancy et de Toul.

³⁰ NDT: Voir la copie de cet acte dans 50JI472 aux AD54 photo 6942.

curés les dispositions bien connues des habitants de Sauxerotte suffisent pour prouver l'intégrité de la dite relique. Ces braves gens en effet ont été persuadés de génération en génération qu'ils possédaient le chef de St Amon, 2ème évêque de Toul, de cet évêque qu'ils vénéraient d'une manière toute spéciale, St Prélat que la tradition constante de l'église de Toul représente comme ayant cherché souvent une retraite pieuse dans la forêt qui avoisine Sauxerotte qui porte encore le nom de St Amon et dans laquelle se trouve une chapelle dédiée à ce Saint.

(86 55) Ils ont toujours eu la plus grande confiance en sa puissante intercession, à laquelle il recourait, ainsi que les paroisses voisines, dans leurs nécessités. Avec ces pieuses dispositions, ils ont dû veiller et ils ont veillé exactement, scrupuleusement, à la garde de leurs reliques. Ce zèle et ce respect pour leur précieuse relique se portaient même quelquefois jusqu'à une sorte de violence, quand il fut question de visiter la relique. Ainsi, lorsque les Baillard³¹ administraient la paroisse de Favières ; ces Messieurs accompagnés de M^{rs}. Dourches, curé de colombey, Robin, curé de Battigny et Houbaut curé de Selaincourt se rendirent à Sauxerotte dans ce but ; ils ne purent remplir leur mission à cause de l'irritation des habitants qui s'imaginèrent qu'on voulait leur enlever leur relique, menaçaient de faire un mauvais parti aux envoyés de l'autorité épiscopale.

D'où viennent ce grand zèle, ce profond respect dans les habitants de Sauxerotte pour la relique qu'ils possèdent? C'est de la foi bien vive et bien appuyée qu'ils ont toujours eu, de père en fils, que cette relique leur vient de l'abbave de Saint Mansuy de Toul, où cette relique reposait. C'est du fait bien assuré de cette translation que nous allons nous occuper et remonter plus haut encore l'échelle traditionnelle. Depuis 60 ans que la relique existe à Sauxerotte, on a cessé de répéter dans les familles qu'elle a été donnée à la paroisse par le président du district de Toul Prugneaux qui avait la surveillance de tous les reliquaires et ornements existants dans toutes les églises de Toul et spécialement à l'abbaye de Saint Mansuy. Nous avons en outre des attestations positives et écrites de plusieurs témoins et acteurs dans la translation solennelle qui (8656) en fut faite en 1793. Ces déclarations sont 1° une pièce écrite de la main de Nicolas Béry ancien instituteur de Sauxerotte mort à Germiny, pièce écrite en 1826 et signée de Béry. 2° des déclarations de trois témoins vivants encore âgés l'un de 78 ans et les deux autres de 77, jouissant complètement de leurs facultés intellectuelles. D'après ces pièces, au moment où les églises allaient être dépouillées, la relique de Saint Amon que tout le monde savait reposer à Saint Mansuy renfermée dans le reliquaire dont nous avons parlé fut demandée par une personne pieuse et par le curé constitutionnel de Sauxerotte Cossin à M^r. Prugeaux, président du district. Ce citoyen promis d'en faire la remise, et peu de jours après, le dit abbé Cossin accompagné de Béry son magister et d'un nommé Alna se rendirent à Toul à l'église St Mansuy où un membre du district remplaçant le président et un prêtre de la ville commis ad hoc par le dit Prugneaux leur remirent pour l'emporter à Sauxerotte, la relique bien connue de St amon. 4 fusilliers arrivés de Sauxerotte accompagnèrent la relique. À quelque distance du village, M. Cossin et le maître d'école allèrent chercher les paroissiens qui arrivèrent en procession au devant de la Ste relique que l'on porta solennellement sous le dais dans toutes les rues de la paroisse avant de la placer à l'église dans le lieu où elle se trouve encore. Le lendemain 14 juin ont fit une fête solennelle, où se rendit une telle influence de fidèles du lieu et des environs qu'il fut impossible de chanter la messe dans l'église, on dressa un autel à l'extérieur, sur lequel, après avoir parcouru processionnellement toutes les rues de la paroisse, on plaça la Ste relique. Le curé du lieu officia à la procession assistée de Mrs. Eury (8657) et Houillon curé de Selaincourt et de Crépey; M. Husson curé de Rémoville chanta la messe en plein air et fit un sermon superbe, dit Béry dans sa déclaration écrite. Toutes ces circonstances et d'autres encore, sont attestées par les témoins encore vivants dont j'ai parlé, le sieur Henry, la veuve Grosjean, la veuve Bagnon, jeunes alors, et qui disent se rappeler parfaitement tous ces faits, comme s'ils avaient eu lieu hier. La veuve Grosjean déclare qu'à la procession, c'était elle qui portait la statue de la Ste Vierge et la veuve Bagnon assure formellement qu'elle voulut aller à la procession malgré une fièvre quarte³² qui la retenait à la maison depuis plus de 4 semaines et qu'elle fut radicalement guérie à ce moment par l'intercession de St Amon.

Un fait extrêmement remarquable vu l'époque (1793) et qui se rattache à cette translation, c'est la demande adressée par le conseil municipal tout entier au citoyen évêque de la Meurthe pour en obtenir l'érection dans la paroisse de deux fêtes commémoratives de ce grand événement, l'une le 23 octobre fête patronale du St et l'autre le 8 juin anniversaire de la translation de son chef précieux de Toul à Sauxerotte. L'érection eut lieu et les fêtes furent célébrées pendant bien des années au dire toujours des témoins.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2ème évêque de Toul.

³¹ Les 3 frères Baillard, François *vicaire à Favières en 1833*, Léopold *curé de Favières en 1832* et Quirin *curé de Saulxures-les-Vannes en 1833*, de triste réputation ont été révoqués de leurs fonctions et interdits. Maurice Barrès en a fait des héros dans son ouvrage « La colline inspirée ».

³² Fièvre intermittente dont les épisodes d'hyperthermie réapparaissent le quatrième jour, comme dans certaines formes de paludisme, que l'on nommait autrefois ainsi.

Un procès-verbal détaillé de la reconnaissance de la tradition de la Relique à Toul et de la translation à Sauxerotte avait été rédigé immédiatement après les faits, mais ce procès-verbal qui jetterait tant de lumière et qui probablement ne laisserait pas de doute sur l'authenticité de la relique ne s'est pas encore retrouvé. Cependant de tout ce qui vient (8658) d'être dit, on peut très raisonnablement conclure que la Relique était regardée comme de St Amon, qu'elle venait de l'abbaye de St Mansuy où elle était exposée. Toute une population l'atteste, des témoins dignes de foi le déclarent et l'ont signé encore dernièrement. Des prêtres du diocèse de Toul, résidants près de Toul, qui ont fait leur séminaire à Toul, qui savaient qu'il existait une Relique de St Amon à St Mansuy, prêtres qui ont dû voir souvent cette relique, ces ecclésiastiques se portent avec ardeur à la fête de la translation de la relique à Sauxerotte. Ils relèvent par un office solennel, par un sermon, le culte rendu à cette relique. Cela prouve évidemment qu'il reconnaisse la relique et le reliquaire apportés à Sauxerotte pour ceux que possédait l'abbaye de Saint Mansuy.

Mais cette tête est-elle réellement le chef de St Amon ? La question ne nous semble pas difficile à résoudre. Nous ne parlons pas de l'antiquité de la Relique que le médecin qui accompagnait M^r. Petit curé de Favières déclare remonter à des siècles très reculés et appartenir à un vieillard. Nous ne parlons pas non plus de 2 légendes en parchemin assez vieux portant en lettres gothiques très ancienne : "Caput Sti Amonis Ep. Tullensis" ; légendes trouvées, l'une sous la relique, l'autre sous le verre qui ferme le socle. Nous omettons quelques autres circonstances. Nous nous contentons de ce raisonnement qui nous semble concluant.

D'après ce qui vient d'être dit, la relique maintenant existante à Sauxerotte était exposée avant la grande révolution à la vénération des fidèles dans l'église de l'abbaye de Saint Mansuy de Toul comme relique de St Amon. Or si cette relique n'eut pas eu des titres irréfragables (86 59) d'authenticité, les évêques de Toul n'eussent pas permis cette exposition publique ; les savants et pieux Bénédictins ne l'eussent pas soufferte dans leur église. Donc cette relique est authentique, du moins *Quantum humana fragilitas nosse sinit.* 33

Quant au titre écrit d'authenticité, il a pu se perdre dans les temps de troubles qui ont précédé, accompagné et suivi la translation de la relique à Sauxerotte. Il a pu être remis à l'autorité laïque de ce temps, à la municipalité avec les autres papiers du monastère.

Il nous semble donc, Monseigneur, que vous pouvez sans témérité reconnaître authentiquement la relique existant à Sauxerotte comme appartenant à St Amon.

Nous ajoutons ici, Monseigneur, quelques particularités qui peuvent jeter du jour sur cette question. Outre le chef, il y a encore dans le reliquaire quelques autres ossements reconnus par le médecin pour des ossements humains excessivement anciens. Il est à croire que ces ossements et le chef sont restés à l'abbaye de St Mansuy à la première translation qui se fit des restes de St Amon de l'abbaye à la cathédrale sous l'épiscopat de Herman en 1026. Car d'après un usage presque général, nous trouvons en lisant l'histoire de l'église que lorsqu'on transférait les reliques d'un saint d'une église à une autre, on laissait ordinairement quelques-unes de ces reliques dans l'église où se trouvait primitivement le précieux dépôt. Les bénédictins de St Mansuy auront demandé le bénéfice de cet usage et n'auront pas voulu se voir enlever totalement le corps de St Amon. Nous avons encore écrit à M. Georges curé de la cathédrale de (86 60) Toul pour le prier de nous envoyer tous les détails qu'il pourrait avoir en général sur les reliques de St Amon et en particulier sur le chef de cet évêque et les quelques autres ossements qui certainement étaient exposés à l'église de l'abbaye de St Mansuy et qui ont été transporté à Sauxerotte, mais nous sommes encore à attendre sa réponse.

Cela ne nous empêche pas de persister dans nos conclusions. Ce que nous avons dit précédemment nous fait croire qu'elles sont légitimes.

Nous vous prions, Monseigneur, d'agréer nos humbles hommages

All Chouvening Bourgeois Chancing Chan.

Nancy 15 Férrier 1854.

³³ Dans la mesure où la fragilité humaine le permet.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2ème évêque de Toul.